

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 7 septembre 2021 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19 h 00.

Sont présents :

MESSSIEURS : M. Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Enregistrement de la séance du conseil municipal.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 9 août 2021.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant 6,831,000 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2021.
13. Adoption du règlement numéro 374- décrétant un emprunt pour les travaux des segments 15 et 30.
14. Service de Commissaire à l'assermentation- échéance le 17 octobre 2021
15. Offres de services- vérification comptable de l'année 2021-2022-2023
16. Offre de services- Centre d'archives de la région de Thetford
17. Renouvellement des Assurances collectives -UV Assurances
18. Demande de prix-travaux d'isolation à l'hôtel de ville

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

- 19- Embauche pour la distribution du journal Courrier Frontenac-secteur haut du village
20. Rapport de pilotage de la mise à jour politique familiale du Comité famille

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Avis de motion et dépôt règlement numéro 375 concernant la gestion des fosses septiques
22. Ouverture des soumissions pour la collecte des matières résiduelles.
23. Travaux de ramassage des feuilles d'automne

TRANSPORT

24. Travaux pour deux (2) transitions sur la route 216 ouest

.a)Appel d'offres sur invitation

- b) Demande au programme TECQ 2019-2023-programmation numéro 3
- 25. Autorisation du signataire-protocole d'entente pour l'aide financière du MTQ pour les travaux de voirie
- 26. Travaux ancien Parc La Jacobée
- 27. Projet d'élargissement de la route 216 est

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 28. Vente aux enchères
 - a) Fermeture de la période
 - b) Ouverture de la période
- 29. Demande de dérogation mineure, pour l'immeuble rue Nadeau
- 30. Demande de dérogation mineure, projet centre multifonctionnel

LOISIRS ET CULTURE

- 31. Centre multifonctionnel
 - a) Trois (3) offres de services -étude géotechnique
 - b) Mise à jour budget investissement
- 32. Fonds régions et ruralité (FRR) MRC des Appalaches-date limite 17 septembre 2021
- 33. Remplacement des fontaines à boire-Salle Amicale et Gym Excel
- 34. Aide financière au Comité patrimoine du Canton de Leeds
- 35. Demande de remboursement -frais de non résident pour le hockey.

DIVERS

- a) Nouvelle signalisation sur la rue Martineau-sens unique
- b) Période de chasse sportive automne 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

193-09-21 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 7 septembre 2021 est enregistrée et elle disponible au public.

ADOPTION DES MINUTES DU 9 AOÛT 2021

194-09-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Chabot en fait un bref suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

195-09-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	20 891.43\$
Incendie	2 191.69
Sécurité :	1 576.47
Voirie :	48 029.19
Hygiène du milieu :	10 928.24
Santé, bien-être :	405.52
Urbanisme :	3 884.52
Loisirs :	13 624.96
Salaires :	19 954.37

TOTAL	121 486.39\$
-------	--------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

196-09-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Aucune réunion au mois d'août pour la MRC des Appalaches.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Aucun rapport n'est fait.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics étant absent ; la directrice générale fait le rapport des travaux réalisés au cours du mois d'août et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU
MONTANT DE 6,831,000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17
SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 831 000 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements	Pour un montant de \$
286	3 265 900 \$
286	674 700 \$
302	2 724 500 \$
332	165 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 286 et 302, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

196-09-21

Proposé **Il est proposé par M. Marc-André Routhier, et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu unanimement**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement

des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD
300 BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD-MINES, QC
G6G 7M8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 286 et 302 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	7 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 septembre 2021
Montant :	6 831 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 286, 302 et 332, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 septembre 2021, au montant de 6 831 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

317 000 \$	0,50000 %	2022
323 000 \$	0,70000 %	2023
329 000 \$	0,90000 %	2024
335 000 \$	1,20000 %	2025
5 527 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,17400

Coût réel : 1,68289 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

317 000 \$	0,50000 %	2022
323 000 \$	0,60000 %	2023
329 000 \$	0,85000 %	2024
335 000 \$	1,15000 %	2025
5 527 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,10494

Coût réel : 1,69301 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

317 000 \$	0,50000 %	2022
323 000 \$	0,70000 %	2023
329 000 \$	0,90000 %	2024
335 000 \$	1,10000 %	2025
5 527 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,01800

Coût réel : 1,76002 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 831 000 \$ de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

***ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DES
SEGMENTS 15 ET 30.***

198-09-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 374 décrétant un emprunt pour les travaux de voirie des segments 15 et 30 ainsi qu'un emprunt de 1,634,660\$ soit adopté et il l'est.

***SERVICE DE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION-
ÉCHÉANCE LE 17 OCTOBRE 2021***

199-09-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite auprès de la Direction des registres et de la certification (ministre de la Justice) afin que Mme Sonia Tardif soit reconnue à titre de commissaire à l'assermentation.

QUE les frais de 40.75 \$ soit acquittés.

***OFFRES DE SERVICES- VÉRIFICATION COMPTABLE
DE L'ANNÉE 2021-2022-2023***

Ce point sera discuté ultérieurement.

***OFFRE DE SERVICES- CENTRE D'ARCHIVES DE LA
RÉGION DE THETFORD***

200-09-21

Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un mandat de 3

jours soit accordé au Centre d'archives de la région de Thetford pour le déclasserment des archives au coût de 230.00\$ plus les taxes par jour de travaux. Les frais de déplacement sont inclus.

***RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES
-UV ASSURANCES***

201-09-21

Proposé par le conseiller M.Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de UV Assurance pour le renouvellement des protections. L'augmentation de 8.6% de la prime mensuelle sera effective le 1 septembre 2021.

***DEMANDE DE PRIX-TRAVAUX D'ISOLATION À
L'HÔTEL DE VILLE***

ATTENDU QU la municipalité a reçu les prix suivants pour la fourniture et la main d'œuvre en lien avec des travaux d'isolation de l'entretoit de l'hôtel de ville.

La superficie est 1872 pieds carrés et nous demandons l'obtention du facteur isolant R-41 :

-Isolation Thetford Inc au prix de 1872.00\$ plus les taxes.

-Isolation AMS Lessard au prix de 2000.00\$ plus les taxes.

202-09-21

Proposé par le conseiller M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit confié à Isolation Thetford Inc. au montant de 1872.00\$ plus les taxes.

:

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

***EMBAUCHE POUR LA DISTRIBUTION DU JOURNAL
COURRIER FRONTENAC-SECTEUR HAUT DU VILLAGE***

203-09-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Olivier Pomerleau résidant au 125 rue Bellevue nord ; soit engagé pour la distribution du journal Courrier Frontenac selon le taux hebdomadaire fixé par le conseil municipal.

***RAPPORT DE PILOTAGE DE LA MISE À JOUR
POLITIQUE FAMILIALE DU COMITÉ FAMILLE***

Monsieur René Routhier ; membre citoyen du comité famille fait un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité.

HYGIÈNE DU MILIEU

***AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO
375 CONCERNANT LA GESTION DES FOSSES
SEPTIQUES***

AVIS de motion est donné par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il sera

adopté, à la séance subséquente, le règlement numéro 375 concernant la gestion des fosses septiques.

Dépôt du projet de règlement numéro 375.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

ATTENDU la demande de soumission pour la cueillette et le transport des matières recyclables et des déchets solides sur tout le territoire de Saint-Jacques-de-Leeds en août 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour une période de trois (3) ans 2022-2023-2024:

-Services sanitaires Denis Fortier Inc .au montant de 63 ,966.34\$ taxes incluses pour l'année 2022.Les prix forfaitaires des années 2023 et 2024 sont assujettis à une clause d'indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation (voir clause 3.3.4 au devis) .

204-09-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit octroyé à Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour une période de 3 ans.

TRAVAUX DE RAMASSAGE DES FEUILLES D'AUTOMNE

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la politique gouvernementale qui vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles;

205-09-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les travaux de ramassage des feuilles d'automne soient effectués de façon porte à porte sur les rues du village les lundis à compter du 12 octobre prochain.

QUE les résidents soient avisés que les résidus (feuilles, branches, jardins) soient déposés dans des sacs blancs transparents.

Que la municipalité s'occupe de faire les travaux nécessaires pour sécuriser le site où seront apportés les résidus récupérés.

TRANSPORT

TRAVAUX POUR DEUX (2) TRANSITIONS SUR LA ROUTE 216 OUEST

A) APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

206-09-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds demande des soumissions sur invitation pour les travaux de deux (2) transitions sur la route 216 ouest.

QUE le devis et tous les documents de l'appel d'offres soient transmis aux entreprises visées et ce à compter du 8 septembre 2021.

QUE les soumissions des intéressés devront être reçues au bureau municipal avant 11 hres le 29 septembre 2021 et ouvertes ce même jour à compter de 11h05;

QUE tel que prévu à l'article 961.2, un estimé ait été fait.

***B) DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2023-
PROGRAMMATION NUMÉRO 3***

207-09-21

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

**AUTORISATION DU SIGNATAIRE-PROTOCOLE
D'ENTENTE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DU MTQ
POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

**A) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET
SOUTIEN**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RUE POUR LE NOUVEAU
PARC INDUSTRIEL DOSSIER 15417619**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Sonia Tardif, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a reçu une lettre d'annonce le 10 août 2021 pour le projet mentionné en objet et qu'une convention d'aide financière est exigée par le ministre;

208-09-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Roger Cyr, appuyée par M. Alexandre Malette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et qu'elle et certifie que Madame Sonia Tardif, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre.

**B) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET
REDRESSEMENT**

**PROJET DE LA ROUTE TOWNLINE (SEGMENT 15-DOSSIER
NXX72623)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Redressement

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Sonia Tardif, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a reçu une lettre d'annonce le 28 juin 2021 pour le projet mentionné en objet et qu'une convention d'aide financière est exigée par le ministre;

209-09-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Roger Cyr, appuyée par M. Alexandre Malette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et qu'elle et certifie que Madame Sonia Tardif, directrice est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre.

C) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT

PROJET DE LA ROUTE 216 OUEST (SEGMENT 30-DOSSIER NRF48293)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Redressement ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Sonia Tardif, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a reçu une lettre d'annonce le 28 juin 2021 pour le projet mentionné en objet et qu'une convention d'aide financière est exigée par le ministre;

210-09-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Roger Cyr appuyée par M. Alexandre Malette il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et qu'elle et certifie que Madame Sonia Tardif ,directrice est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre.

TRAVAUX ANCIEN PARC LA JACOBÉE

211-09-21

Proposé par le conseiller M.Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède dès cet automne à des travaux de remplissage au parc la Jacobée.

La municipalité a prévu utiliser les crédits disponibles au poste des redevances sur les carrières et sablières pour le financement des travaux.

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 216 EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'intervention pour améliorer les accès aux propriétés situées sur la route 216 est afin que les machineries agricoles puissent y circuler plus facilement;

212-09-21

Proposé par le conseiller M.René Breton xx et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse une demande auprès d' Hydro Québec afin d'obtenir une évaluation des couts de relocalisation des poteaux électriques situés sur la route 216 est.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

VENTE AUX ENCHÈRES

A) FERMETURE DE LA PÉRIODE

213-09-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

B) OUVERTURE DE LA PÉRIODE

Ce point sera discuté ultérieurement.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, RUE NADEAU

La demande de dérogation mineure vise la propriété de la municipalité sise sur la rue Nadeau, lot 4 449 052 selon ce qui suit :

-Pour la réalisation de la deuxième phase de la construction d'un kiosque multiservices :

-Réduire à 0.9m la marge arrière prescrite à 8.5m minimum en prévision de pouvoir fermer le tout et inclure à la superficie du bâtiment existant.

-À noter que la marge arrière pour une galerie est de 1.5m min, une dérogation mineure serait donc aussi requise de toute façon si l'utilisation demeure une galerie ouverte.

ATTENDU QUE :

-Les conditions s'appliquant à cette demande sont décrites aux articles 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 178;

-Après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

214-09-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175, Tableau 5.5.1 relativement à la propriété de la rue Nadeau, soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, PROJET CENTRE MULTIFONCTIONNEL

La demande de dérogation mineure vise la propriété de la municipalité sise au 405, rue Principale, lot numéro 4 449 051 selon ce qui suit :

-Pour construction d'un centre multifonctionnel relié à l'hôtel de ville par une passerelle.

--Réduire à 2.5 mètres la marge de recul latérale prescrite à 5 mètres minimum.

-Réduire à 7.3 mètres la marge de recul arrière prescrite à 8.5 mètres minimum.

ATTENDU QUE :

-Les conditions s'appliquant à cette demande sont décrites aux articles 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 178;

-Après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

215-09-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à la majorité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de lotissement Tableau 5.5.1, relativement à la propriété du 405, rue principale, soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

Fait à noter : Monsieur Alexandre Malette se retire des délibérations à ce sujet.

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE MULTIFONCTIONNEL

A) TROIS (3) OFFRES DE SERVICES -ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a reçu trois (3) propositions de travail pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de construction du nouveau Centre multifonctionnel au 405, rue principale :

- Groupe GÉOS au montant de 10,000\$ plus les taxes
- Solroc au montant de 23,900.00\$ plus les taxes
- Enviro-Experts Génie Conseils au montant de 13,850.00\$ plus les taxes

216-09-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routier et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services numéro 210421-GT1 du 10 août 2021 de Groupe GÉOS au montant de 10,000\$ plus les taxes pour les travaux en lien avec l'étude géotechnique demandée par le ministère de la Culture .

Fait à noter : M. Alexandre Malette se retire des délibérations à ce sujet.

B) MISE À JOUR DU BUDGET INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a apporté plusieurs modifications au budget d'investissement pour le projet de construction de la bibliothèque municipale suite à l'analyse préliminaire du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme sa participation financière au projet selon les coûts estimés suivants :

Coût de projet : 1 477 034 \$
Participation du MCC : 150,000\$
Participation MAMH : 50,000\$
Participation de la municipalité : 1 277 034\$

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution remplace celle adoptée le 1 mars 2021 portant le numéro 68-03-21;

217-09-21

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M Roger Cyr et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité mandate madame Cindy Gosselin ou madame Sonia Tardif à assurer le suivi de la demande auprès du ministère.

Que la municipalité s'engage à ouvrir la bibliothèque municipale pour un minimum de 11 heures par semaine et qu'elle assume tous les frais de fonctionnement du projet lorsque celui-ci sera terminé.

Fait à noter : M. Alexandre Malette se retire des délibérations à ce sujet.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) MRC DES APPALACHES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet à caractère structurant pour assurer la rétention de la population et de la main d'œuvre, notamment des jeunes et des familles, améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie et répondre à des besoins identifiés par le milieu tel que défini dans le Fonds Régions et Ruralité de la MRC des Appalaches -Volet 2-Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

218-09-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière pour la construction de jeux d'eau dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité de la MRC des Appalaches -Volet 2-Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement aux projets selon les critères établis par le programme.

QUE Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière et/ou Mme Cindy Gosselin, chargée de projet, soient autorisées à signer les documents relatifs au protocole d'entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

REPLACEMENT DES FONTAINES À BOIRE-SALLE AMICALE ET GYM EXCEL

219-09-21

Proposé par le conseiller M.Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède au remplacement des fontaines à boire défectueuses au Gym Excel et à la salle Amicale selon le plus bas prix possible .

Que la municipalité utilise les crédits disponibles à l'aide financière reçue du MAMH au cours de l'année 2020 pour les dépenses en lien avec la présente pandémie.

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ PATRIMOINE DU CANTON DE LEEDS

220-09-21

Proposé par le conseiller M.Marc André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité verse un montant de 809\$ pour compléter l'aide financière des années 2020 et 2021.

***DEMANDE DE REMBOURSEMENT-FRAIS DE NON
RÉSIDENT POUR LE HOCKEY***

221-09-21

Proposé par le conseiller M.Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse un montant de 170.00\$ à monsieur Cédric Gosselin pour les frais de non-résident encourus auprès de la municipalité d'East-Broughton pour le hockey .

DIVERS

a) Nouvelle signalisation sur la rue Martineau-sens unique

La municipalité procédera à l'ajout de panneaux de signalisation sur la rue Martineau afin de la rendre plus visible le sens unique pour les usagers.

b) Période de chasse sportive automne 2021

La municipalité fera paraître des informations sur les périodes de chasse sportive sur notre territoire dans le Journal Echo (éditions de septembre et octobre) afin d'informer les randonneurs et les propriétaires.

LEVÉE DE LA SÉANCE

222-09-21

Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h20.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale /
secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière